



Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 42 99 66 44

www.bakertilly.fr

AU CŒUR DE LA PRECARITE

Association régie par la Loi de 1901

Siège social : 62 Avenue Jean Jaurès
93450 L'ILE-SAINT-DENIS

SIREN : 530106327

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2021

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.

Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



AU CŒUR DE LA PRECARITE

Association régie par la Loi de 1901
Siège social : 62, avenue Jean Jaurès
93450 L'ILE-SAINT-DENIS
SIREN : 530106327

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée Générale de l'association AU CŒUR DE LA PRECARITE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AU CŒUR DE LA PRECARITE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note « annexe au compte de résultat par origine et destination (CROD) et au compte d'emploi des ressources (CER) » de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

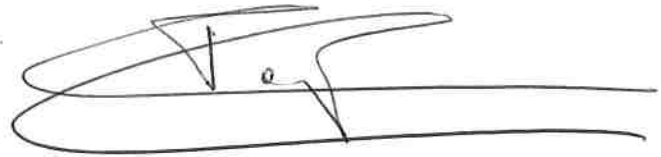
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 25 septembre 2023

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Brice ROGIR

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	116 184	45 776	70 408	33 425	36 983	110.64
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières ⁽¹⁾						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres						
	Total I	116 184	45 776	70 408	33 425	36 983	110.64
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances ⁽²⁾						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	22 609		22 609		22 609	
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	1 333 143		1 333 143	1 096 196	236 948	21.62
	Charges constatées d'avance ⁽²⁾						
	Total II	1 355 752		1 355 752	1 096 196	259 557	23.68
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 471 937	45 776	1 426 161	1 129 621	296 540	26.25

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	128 234	128 234		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	220 358	214 553	5 805	2.71
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	3 256	5 805	-2 549	-43.90
	Situation nette (sous total)	351 848	348 592	3 256	0.93
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	351 848	348 592	3 256	0.93
	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
PROVISIONS	Fonds dédiés	973 745	728 620	245 125	33.64
	Total II	973 745	728 620	245 125	33.64
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
DETTES (1)	Total III				
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	48 378	12 414	35 964	289.72
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	30 369	21 990	8 379	38.10
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	21 821	18 006	3 815	21.19
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Instruments de trésorerie				
DETTES (1)	Produits constatés d'avance				
	Total IV	100 568	52 410	48 158	91.89
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 426 161	1 129 621	296 540	26.25

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

100 568 52 410
60

CABINET FIDELIA Consulting

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation		20 000	-20 000	-100.00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public	17 734	520 037	-502 303	-96.59
Dons manuels	691 614	430 327	261 287	60.72
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Utilisations des fonds dédiés	728 620	80 710	647 910	802.76
Autres produits	307	15	291	NS
Total I	1 438 274	1 051 090	387 185	36.84
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	258 423	116 329	142 094	122.15
Aides financières	104 853	128 735	-23 882	-18.55
Impôts, taxes et versements assimilés	2 031	309	1 722	557.66
Salaires et traitements	68 573	61 128	7 445	12.18
Charges sociales	4 531	503	4 028	801.20
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	22 417	8 828	13 589	153.93
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	973 745	728 620	245 125	33.64
Autres charges	63	10	54	564.95
Total II	1 434 636	1 044 460	390 176	37.36
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	3 639	6 630	-2 991	-45.11

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	3 639	6 630	-2 991	-45.11
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	383	825	-443	-53.64
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	383	825	-443	-53.64
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	-383	-825	443	53.64
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	1 438 274	1 051 090	387 185	36.84
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 435 018	1 045 285	389 733	37.28
5. EXCEDENT OU DEFICIT	3 256	5 805	-2 549	-43.90

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présentation :

Au Coeur de la Précarité est une association loi 1901 qui opère en France et se dédie à l'aide des plus démunis. Elle mène des maraudes en faveur des personnes sans-abri, leur offrant une assistance directe et chaleureuse. L'association prend en charge le financement de nuits d'hôtel pour leur assurer un abri temporaire, ainsi que la fourniture d'aide alimentaire et vestimentaire pour répondre à leurs besoins essentiels.

En concentrant ses efforts sur le territoire français, Au Coeur de la Précarité s'engage à apporter un soutien concret et immédiat aux personnes en situation de grande précarité, en leur offrant des services et des ressources essentielles pour améliorer leur quotidien.

Préambule

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de **1 426 161 Euros** et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de **1 438 274.37 Euros** et dégageant un excédent de **3 256 Euros**.

L'exercice a une durée de **12 mois**, couvrant la période du **01/01/2021** au **31/12/2021**.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos 31/12/2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC N°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n°2018-06. Le nouveau règlement instaure de nouvelles informations, de nature juridique et financière, destinées à une plus grande transparence financière.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

INFORMATIONS RELATIVE AU REGIME FISCAL:

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux sur la totalité de son activité.

Mission sociale réalisée en France - actions réalisées directement :

En France, Au Coeur de la Précarité ne fait pas d'action directe et physique si ce n'est la récolte de dons.

Faits significatifs relatifs à la générosité du public :

Nous poursuivons de manière active notre stratégie de fidélisation des donateurs par



ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

une information de plus en plus spécifique sur leurs intérêts manifestés sur les sujets avec pour objectif de consolider nos donateurs réguliers.

Ressources et moyens :

L'ensemble des ressources de l'exercice 2021 provient de donateurs particuliers. Les Missions sociales sont financées en totalité par les ressources issues de l'appel à la générosité du public non affectées de l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Cadre légal de référence :

Le CER a été établi conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991, selon les modalités du nouveau règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018.

Règles et méthodes comptables :

L'établissement du CER suit les mêmes principes comptables que ceux retenus pour l'élaboration des comptes annuels.

Modalités de répartition du financement des emplois entre les ressources collectées auprès du public et les autres ressources collectées auprès du public et les autres ressources.

Les missions sociales sont financées par les ressources issues de l'appel à la générosité du public (dons et, si besoin, par prélèvement sur le report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice).

LES RESSOURCES :

Ressources collectées auprès du public :

Les ressources collectées auprès du public sont constituées de dons spontanés, de dons versés suite à nos campagnes d'appel à dons, de prélèvements mensuels pour les parrainages ;

Il est à noter que des dons du grand public s'effectuent également à la suite de parutions média liées à l'association.

Formes d'appel à la générosité du public :

L'association dispose d'un système de dons en ligne sur le site de l'association ;
Afin de récolter des dons, nous avons un site internet à savoir Au Cœur de la Précarité lequel les donateurs peuvent faire des dons du montant qu'ils souhaitent.

Détail des ressources collectées prises dans leur ensemble.

Ressources collectées auprès du public :



ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Elles sont constituées des dons suite à nos appels et publications sur notre base.

Autres ressources

Néant.

LES EMPLOIS :

Modalités d'affectation des coûts du compte de résultat aux emplois de l'exercice Missions sociales réalisées en France

Ces frais regroupent :

Néant.

Les frais de recherche de fonds :

Ces frais regroupent :

- Les charges directes liées à l'activité de collecte des dons (le coût des campagnes de communication et d'abonnement aux plateformes de gestion des donateurs)

Les frais de fonctionnement :

Ces frais regroupent :

- Les frais de mission/réception non affectés à des missions sociales.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	25 300		
Installations générales agencements aménagements divers	9 981		
Matériel de transport	21 503		59 400
TOTAL	56 784		59 400
TOTAL GENERAL	56 784		59 400

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			25 300	25 300
Installations générales agencements aménagements divers			9 981	9 981
Matériel de transport			80 903	80 903
TOTAL			116 184	116 184
TOTAL GENERAL			116 184	116 184

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 292	2 530		8 822
Installations générales agencements aménagements divers	4 164	1 997		6 161
Matériel de transport	12 903	17 890		30 793
TOTAL	23 359	22 417		45 776
TOTAL GENERAL	23 359	22 417		45 776

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	2 530				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 997				
Matériel de transport	17 890				
TOTAL	22 417				
TOTAL GENERAL	22 417				

Tableau de variation des fonds propres - générosité du public
ANC 2018-06 : Art. 432-22

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	128 234							128 234
Report à nouveau	214 553	5 805						220 358
Excédent ou déficit de l'exercice	5 805	-5 805		3 256				3 256
TOTAL	348 592			3 256				351 848

2

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Ressources liées à la générosité du public	728 620	973 745	728 620			973 745	
POLE ALIMENTAIRE	116 131	315 954	116 131			315 954	
POLE SOCIAL	98 452	143 754	98 452			143 754	
PROJET LOCAL	514 037	514 037	514 037			514 037	
TOTAL	728 620	973 745	728 620			973 745	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à 1 an maximum à l'origine	48 378	48 378		
Fournisseurs et comptes rattachés	30 369	30 369		
Personnel et comptes rattachés	15 763	15 763		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 722	4 722		
Autres impôts taxes et assimilés	1 335	1 335		
TOTAL	100 568	100 568		

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Produits à recevoir

Néant



ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 400
Dettes fiscales et sociales	15 136
Total	29 536

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Aucune rémunération n'est versé aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles (Président-Vice-président-Trésorier).

Valorisation des contributions volontaires

La valorisation de la contribution volontaire de 2021 s'est élevé à 56 640,6€.
Cette valorisation est calculée sur la base 3060 heures réparties entre 22 bénévoles.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N	31/12/2021	12	Exercice N-1	31/12/2020	12
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	709 654			950 364		
1.1 Cotisations sans contrepartie						
1.2 Dons, legs et mécénat	691 614			950 364		
- Dons manuels	691 614			950 364		
- Legs, donations et assurances-vie						
- Mécénat						
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	18 040					
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				15		
2.1 Cotisations avec contrepartie						
2.2 Parrainage des entreprises						
2.3 Contributions financières sans contrepartie				15		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public						
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				20 000		
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	728 620			80 710		
TOTAL	1 438 274			1 051 089		
CHARGES PAR DESTINATION						
1 - MISSIONS SOCIALES	446 819			296 445		
1.1 Réalisées en France	446 819			296 445		
- Actions réalisées par l'organisme	446 819			296 445		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France						
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger						
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 309			1 014		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 309			1 014		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	11 148			17 209		
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 997			1 997		
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES						
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	973 745			728 620		
TOTAL	1 435 018			1 045 285		
EXCEDENT OU DEFICIT	3 256			5 804		



COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N	31/12/2021	12	Exercice N-1	31/12/2020	12
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	56 641			56 641		
Bénévolat	56 641			56 641		
Prestations en nature						
Dons en nature						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL	56 641			56 641		
CHARGES PAR DESTINATION						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES						
Réalisées en France						
Réalisées à l'étranger						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS						
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	56 641			56 641		
TOTAL	56 641			56 641		

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - MISSIONS SOCIALES	446 819		296 445		150 374	50.73
1.1 Réalisées en France						
- Actions réalisées par l'organisme	446 819		296 445		150 374	50.73
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France						
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger						
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 309		1 014		295	29.09
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 309		1 014		295	29.09
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	11 148		17 209		-6 061	-35.22
TOTAL DES EMPLOIS	459 276		314 668		144 608	45.96
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 997		1 997			
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	973 745		728 620		245 125	33.64
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	3 256		5 804		-2 548	-43.90
TOTAL	1 438 274		1 051 089		387 185	36.84



COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
RESSOURCES DE L'EXERCICE				
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénats	691 614	950 364	-258 750	-27.23
- Dons manuels	691 614	950 364	-258 750	-27.23
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénats				
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	18 040	20 015	-1 975	-9.87
TOTAL DES RESSOURCES	709 654	970 379	-260 725	-26.87
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	728 620	80 710	647 910	802.76
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE				
TOTAL	1 438 274	1 051 089	387 185	36.84
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	307 209	301 404	5 805	1.93
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	3 256	5 805	-2 549	-43.91
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice				
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	310 465	307 209	3 256	1.06



COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES						
Réalisées en France						
Réalisées à l'étranger						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS						
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	56 641		56 641			
TOTAL	56 641		56 641			
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
Bénévolat	56 641		56 641			
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL	56 641		56 641			

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	728 620	80 710	647 910	802.76
(-) Utilisation	728 620	80 710	647 910	802.76
(+) Report	973 745	728 620	245 125	33.64
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	973 745	728 620	245 125	33.64

Commentaires: